

Baromètre de la précarité énergétique (2009-2013)

Une initiative de la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique
gérée par la Fondation Roi Baudouin

Des raisons financières empêchent aujourd'hui de nombreux ménages belges de chauffer correctement leur logement. D'autres éprouvent des difficultés à payer leur facture d'eau, de gaz ou d'électricité. Or, les logements vétustes, mal isolés et peu efficaces occasionnent des coûts énergétiques élevés. Ils sont souvent occupés par des ménages à faible revenu, qui ont déjà du mal à nouer les deux bouts.

C'est le cercle vicieux de la précarité énergétique : moins on a de moyens, moins on profite des programmes d'utilisation rationnelle de l'énergie et plus les dépenses d'énergie sont élevées.

La Fondation Roi Baudouin veut briser cet engrenage. Pour elle, il est urgent d'entreprendre des actions innovantes et de grande envergure. Depuis plusieurs années, dans son souci de justice sociale, la Fondation Roi Baudouin est particulièrement attentive à la question de l'accès au logement et du coût de l'énergie pour les plus défavorisés.

La Fondation veut continuer à stimuler la réflexion et l'initiative. Dans ce contexte, elle gère la Plateforme de lutte contre la précarité énergétique qui publiera régulièrement le « **Baromètre de la précarité énergétique** » en Belgique sur base des travaux réalisés par l'**Universiteit Antwerpen et l'Université libre de Bruxelles**. Les résultats de sa première édition sont présentés et analysés dans le présent document.

Eléments de synthèse

› Différentes formes de précarité énergétique

En 2013, environ 14% des ménages belges consacraient une part trop importante de leur revenu disponible aux dépenses énergétiques (**précarité énergétique mesurée**). Cet « excès » de dépenses tourne autour de 61€ par mois.

A cela s'ajoute environ 4,6% de ménages qui se restreignent potentiellement étant donné la faiblesse de leurs dépenses énergétiques par rapport aux ménages vivant dans une situation semblable (**précarité énergétique cachée**). L'écart entre les dépenses énergétiques des ménages en précarité énergétique cachée et le seuil de référence s'élève à environ 94€ par mois.

En outre 5,7% des ménages ont déclaré avoir eu des difficultés financières à chauffer leur logement correctement (**précarité énergétique ressentie**), dont certains seulement (2,9%) sont repris dans les indicateurs plus objectifs de précarité énergétique.

Les publics étant globalement différents entre ces trois formes de précarité énergétique, c'est au total pas moins de 18,5% des ménages qui sont potentiellement affectés par une forme « objective » de précarité énergétique, auxquels se rajoutent encore environ 3% de ménages touchés par la forme plus subjective uniquement.

› Evolution 2009-2013

Malgré l'ensemble des mesures mises en place, l'évolution des indicateurs entre 2009 et 2013 ne montre pas d'amélioration de la situation et même, au contraire, on observe une forte dégradation sur le plan du ressenti surtout en Flandre et en Wallonie où de plus en plus de ménages éprouvent des difficultés à payer leur facture de chauffage.

› Précarité énergétique et risque de pauvreté

Bien que précarité énergétique et risque de pauvreté connaissent un certain recoupement, les deux problématiques couvrent également des situations et des ménages différents. Plus de 43% au moins des ménages identifiés comme étant en précarité énergétique sous l'une des trois formes ne sont pas reconnus comme « en risque de pauvreté ». Ce dernier ne porte, en effet, que sur des considérations de revenus, alors que **les indicateurs de précarité énergétique prennent également en considération d'autres facteurs tels que le coût du logement ou le poids de la facture énergétique.**

› Des publics plus fragiles face à la précarité énergétique

Locataires

Les locataires sont nettement plus touchés que les propriétaires par les différentes formes de précarité énergétique. Ils sont près de 20% à avoir une facture énergétique trop lourde contre 11% des propriétaires, près de 10% à potentiellement restreindre leur consommation énergétique contre 2,4% des propriétaires, et environ 12% à déclarer avoir des problèmes financiers en lien avec leur facture énergétique contre environ 3% des propriétaires. Leur capacité à agir sur les vecteurs énergétiques de chauffage et/ou eau chaude sanitaire, à améliorer la performance énergétique de leur logement ou des principaux équipements (ex: système de chauffage) est limitée et dépend la plupart du temps d'une décision du/des propriétaire(s)-bailleur(s).

Les locataires de logements sociaux sont loin d'être immunisés contre le risque de précarité énergétique malgré l'adéquation du coût du logement à leurs revenus, puisqu'on retrouve grosso modo la même proportion de locataires de logements sociaux que de locataires du marché privé dans les trois indicateurs de précarité énergétique.

On constate par ailleurs que les propriétaires avec hypothèque sont moins touchés que les autres. Ce point est à mettre en liaison avec la sensibilité des ménages isolés et familles monoparentales à la précarité énergétique, ainsi que celle des ménages comportant un senior. Parmi les propriétaires sans hypothèque figurent vraisemblablement une part non négligeable de personnes seules pensionnées, occupant un logement surdimensionné. Par ailleurs, les conditions de plus en plus strictes des banques pour octroyer un crédit hypothécaire créent une sélection assez drastique des ménages les plus solides financièrement dans cette catégorie.

Faiblesse des revenus

Les revenus équivalisés les plus faibles sont les plus touchés par la précarité énergétique mais la proportion reste non négligeable même parmi les revenus « moyens ».

Les ménages sans revenus du travail sont particulièrement touchés par la précarité énergétique (cf. faiblesse des revenus et présence accrue dans le logement) mais même parmi les ménages avec au moins deux revenus du travail, on retrouve une proportion, certes faible (2%), de ménages en précarité énergétique.

Composition de ménage

Les familles monoparentales (dont plus de 80 % ont à leur tête une femme), les isolés et les ménages comportant un seul senior sont particulièrement fragiles face aux différentes formes de précarité énergétique.

Les seniors isolés doivent souvent faire face à une baisse importante de leurs revenus tout en devant chauffer un logement surdimensionné par rapport à leurs besoins.

Spécificités régionales

En précarité énergétique mesurée (dépenses énergétiques trop élevées par rapport au revenu disponible), la Région de Bruxelles-Capitale compense quelque peu la faiblesse des revenus de ses habitants et la très forte pression immobilière (coût du logement très élevé) grâce à la typologie de ses logements (cf. importance des appartements qui représentent une surface généralement plus petite et une moindre déperdition thermique). De sorte qu'à ce niveau, c'est la Région wallonne qui enregistre le taux le plus élevé de ménages touchés et le plus grand écart (profondeur) par rapport au seuil de dépenses jugé « acceptable ».

En ce qui concerne la précarité énergétique cachée par contre, la Région de Bruxelles-Capitale enregistre le plus grand pourcentage de ménages touchés, loin devant la Région flamande et finalement la Région wallonne, mais c'est la Région flamande qui montre l'écart le plus important par rapport au seuil de dépenses jugé « normal ».

Sur le plan du ressenti, les pourcentages sont en progression dans les trois régions, principalement en Flandre et en Wallonie, mais c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui enregistre le taux le plus élevé, loin devant la Région wallonne, et finalement la Région flamande.

Introduction méthodologique

Composition du baromètre

Pour être en mesure de tenir compte de la complexité de la problématique telle qu'analysée en détails dans le rapport « État des lieux de la précarité énergétique en Belgique »¹, le baromètre élaboré se base sur la détermination de trois indicateurs synthétiques.

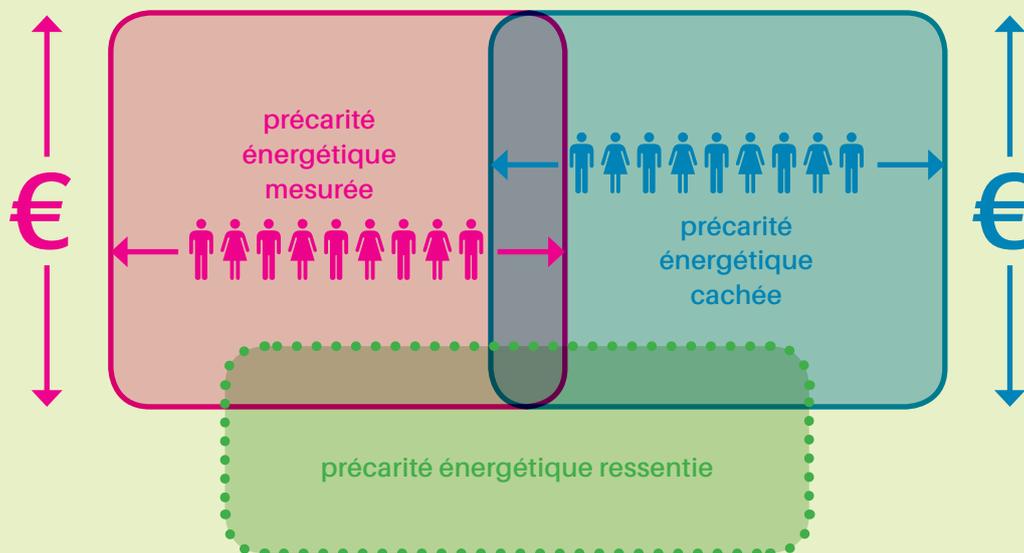
Le premier s'attache à mettre en lumière la situation de certains ménages qui consacrent une part jugée trop importante de leurs revenus aux dépenses énergétiques (**indicateur de précarité énergétique mesurée ou PEm**). Le second s'intéresse à la situation inverse où certains ménages préfèrent restreindre leur consommation d'énergie en deçà d'un seuil jugé acceptable pour vivre dignement, afin d'éviter d'avoir à supporter des dépenses énergétiques trop importantes par rapport à leurs revenus (**indicateur de précarité énergétique cachée ou PEc**).

Enfin, le dernier indicateur cherche à mettre en évidence une troisième tendance, nettement plus subjective, mais qui existe malgré tout, montrant le nombre de ménages qui considèrent avoir des problèmes d'adéquation entre leurs factures d'énergie et leurs moyens financiers (**indicateur de précarité énergétique ressentie ou PEr**).

Les indicateurs PEm et PEc se déclinent en deux parties. La première mesure le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique, il s'agit de l'étendue. La seconde mesure l'écart (en €) qui sépare chacun de ces ménages du seuil fixé comme limite de l'acceptable, il s'agit de la profondeur ou encore de la mesure de la gravité de la situation (« energy poverty gap »).

¹ Huybrechts F. & Meyer S. (2011), La précarité énergétique en Belgique, OASeS-UA / CESE-ULB, 200 p. + annexes

Illustration 1 - Les indicateurs-clés du baromètre de la précarité énergétique



➤ Détermination des seuils

Pour déterminer le nombre de ménages en PEm ou en PEc, le raisonnement repose donc sur la détermination d'un seuil (ratio entre les dépenses énergétiques et les revenus) au-delà duquel la part des dépenses énergétiques dans les revenus disponibles est considérée comme exagérée par rapport à l'ensemble de la population.

Le calcul du seuil en PEm suit la logique que Brenda Boardman² avait appliquée pour déterminer son seuil de 10 %. Ces 10 % équivalent à deux fois le ratio médian entre les dépenses énergétiques nécessaires (modélisation de la consommation et des prix) et les revenus globaux de la population du Royaume-Uni en 1990. Un ratio médian divise la population en deux : la moitié consacre plus que le ratio médian à ses dépenses en énergie et l'autre moins. En multipliant ce ratio médian par deux, on cherche à englober un maximum de situations considérées comme acceptables et à identifier les cas jugés plus problématiques de dépenses énergétiques excessives par rapport aux revenus du ménage. Il semble par ailleurs plus intuitivement compréhensible par l'ensemble de la population de travailler avec un seuil simple (celui qui divise la population en deux parts égales) que l'on multiplie par deux plutôt que d'utiliser des notions issues d'un jargon de statisticien plus spécialisé, telles que l'écart-type.

2 Boardman, B. (1991), *Fuel Poverty: From cold homes to affordable warmth*, London: Belhaven Press et Boardman, B. (2010), *Fixing fuel poverty*, London: Earthscan

L'approche de Boardman a été adaptée au contexte belge (cf. pas de modèle pour estimer les dépenses énergétiques des ménages en Belgique) et aux réflexions menées, par ailleurs, sur la redéfinition de ce « fuel poverty ratio ». Le baromètre belge tient notamment compte des revenus équivalisés en fonction de la composition du ménage³, de l'exclusion des revenus équivalisés les plus élevés (cf. capacité interne suffisante pour s'adapter) et de la prise en considération du revenu disponible après déduction du coût du logement.

Le baromètre se réfère à la base de données belge de l'enquête EU-SILC sur les conditions de vie des ménages. Cette enquête est réalisée chaque année sur un échantillon de plus de 6.000 ménages belges et comporte des informations relativement détaillées sur les dépenses énergétiques. L'existence de cette enquête au niveau européen permettrait par ailleurs d'étendre l'étude et la comparaison de la précarité énergétique aux autres pays membres.

Les seuils de PEm et PEc sont recalculés chaque année pour tenir compte des circonstances qui influencent l'ensemble de la population de façon relativement identique (ex. : évolution du prix des énergies, évolution globale des revenus, rudesse du climat, etc.). Il s'agit donc de seuils relatifs et non fixes comme l'est devenu le « fuel poverty ratio ». De ce fait, les indicateurs PEm et PEc représentent davantage une mesure des inégalités entre les ménages face aux dépenses énergétiques.

3 Équivaliser les revenus permet de ne pas pénaliser les familles de grande taille car les revenus sont repondérés en fonction de la composition de ce ménage.

Les trois indicateurs synthétiques du baromètre

➤ La précarité énergétique mesurée (PEm)

Étendue de la précarité énergétique mesurée

Pour déterminer le nombre de ménages en PEm, l'ensemble des ménages appartenant aux cinq déciles de revenus équivalisés supérieurs ont été écartés. Les chiffres ci-après ne reprennent donc que les ménages des cinq déciles de revenus équivalisés inférieurs dont les dépenses énergétiques dépassent le seuil jugé acceptable (deux fois le ratio médian entre les dépenses énergétiques et le revenu disponible après déduction du coût du logement⁴).

Tableau 1 - Évolution du ratio médian des dépenses énergétiques/revenu disponible après déduction du coût du logement et du seuil de PEm (2009-2013)

	2009	2010	2011	2013
Ratio médian (dépenses énergétiques/revenu disponible après déduction du coût du logement)	7,1%	6,84%	7,35%	7,02%
Seuil de PEm	14,2%	13,68%	14,7%	14,04%

⁴ Pour éviter que le coût du logement n'influence trop les résultats, il a été plafonné. Un point sera ultérieurement consacré plus spécifiquement au lien entre le logement et la précarité énergétique.

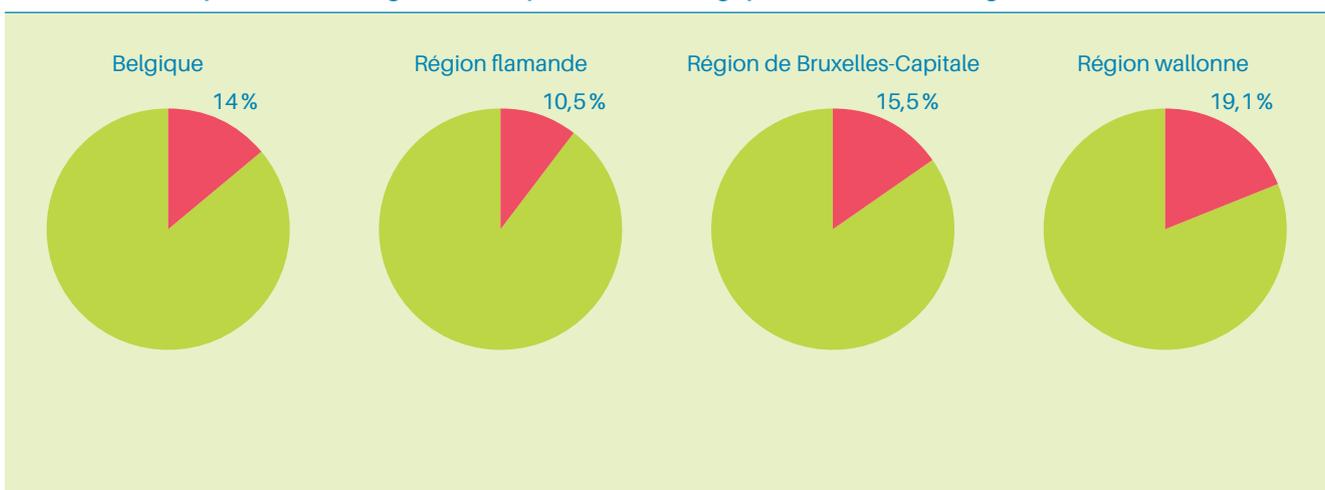
Les résultats de l'étendue (nombre de ménages touchés) de la PEm pour la Belgique et les trois régions entre 2009 et 2013 sont repris dans le tableau et le graphique suivants.

Tableau 2 - Part des ménages touchés par la PEm en Belgique et dans les trois régions (2009-2013)

Part des ménages en PEm	2009	2010	2011	2013
Belgique	14,6%	14,2%	14,2%	14,0%
Région flamande	10,7%	11,0%	10,5%	10,5%
Région de Bruxelles-Capitale	13,9%	13,5%	17,6%	15,5%
Région wallonne	20,0%	19,5%	19,5%	19,1%

Près d'un ménage wallon sur cinq et un peu plus d'un ménage flamand sur dix seraient considérés en précarité énergétique. Les facteurs explicatifs de la différence entre les deux régions reposent notamment sur les niveaux de revenus (plus faibles en Région wallonne), sur la taille et la qualité du logement (plus grand en Région wallonne et moindre proportion de maisons mitoyennes) et sur le climat (plus de degrés-jours en Région wallonne), et donc plus froid.

Illustration 2 - Proportion de ménages touchés par la PEm en Belgique et dans les trois régions (2013)



Les ménages bruxellois se situent entre les deux, malgré la faiblesse des revenus des habitants par rapport au reste du pays. La différence de typologie des logements est la principale raison expliquant cette situation puisqu'une majorité de Bruxellois vit en appartement. Or, un appartement représente généralement une surface moindre à chauffer, mais également de « meilleures performances énergétiques » par rapport à une maison, surtout si celle-ci est détachée. Les variations bruxelloises sont plus importantes d'une année à l'autre que dans les deux autres régions et tendent à montrer une évolution contrastée. Le nombre de ménages bruxellois touchés par la PEm est en hausse par rapport à 2009, alors que les deux autres régions montrent une très légère régression.

Si l'on fait abstraction des régions, mais que l'on s'intéresse plutôt au degré d'urbanisation de l'endroit où les ménages vivent, on constate une proportion de ménages en PEm nettement plus forte (17,9 % en 2013) dans les zones faiblement urbanisées d'un côté, et très urbanisées de l'autre (14,3 % en 2013). Les centres urbains concentrent en effet une certaine faiblesse des revenus de leurs habitants, mais compensent quelque peu cet aspect par une surreprésentation du type de logement plus favorable en termes de dépenses énergétiques (les appartements), ce qui n'est pas le cas des régions peu denses. Les zones de densité moyenne semblent un peu moins touchées (12,4 % en 2013), regroupant très vraisemblablement une part importante de la frange plus « favorisée » des zones périurbaines telles que le Brabant flamand et le Brabant wallon.

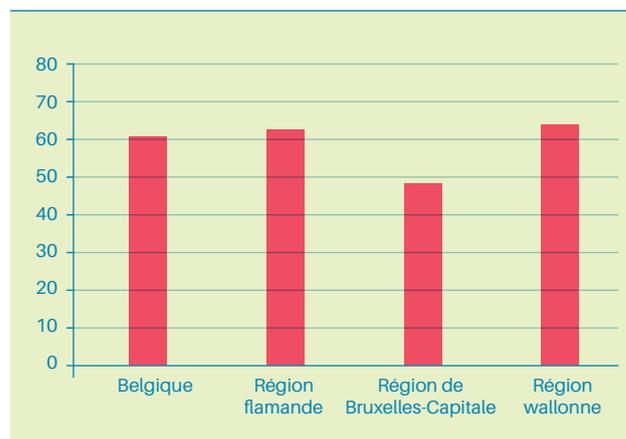
Profondeur de la précarité énergétique mesurée

La profondeur de la précarité énergétique mesurée (PEm) permet de mesurer l'écart qui sépare les dépenses énergétiques des ménages identifiés comme étant en PEm de la valeur de référence (leur revenu disponible multiplié par le seuil de PEm). L'écart est donc mesuré en € et correspond à ce que les ménages en PEm dépensent « en trop » par mois pour leurs factures d'énergie par rapport à des dépenses qui seraient acceptables au vu de leurs revenus disponibles (après déduction du coût du logement).

Tableau 3 - Profondeur de la PEm en Belgique et pour les trois régions

En €/mois	2013
Belgique	60,6
Région flamande	62,5
Région de Bruxelles-Capitale	48,2
Région wallonne	63,8

Illustration 3 - Profondeur de la PEm en Belgique et pour les trois régions en €/mois (2013)



La gravité de la situation est relativement équivalente entre les Régions flamande et wallonne, tournant autour d'un peu plus de 60 € payés « en trop » par les ménages en PEm en 2013 par rapport à ce qui serait jugé acceptable. Toutefois, cela concerne deux fois plus de ménages en Wallonie qu'en Flandre.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale, ce « surplus » est nettement plus faible, moins de 50 €, en raison notamment des caractéristiques du logement (plus grande proportion d'appartements).

En multipliant le nombre de ménages par le pourcentage de ménages en PEm et par la profondeur (en €/mois), on obtient une estimation (moyenne) du budget agrégé consacré « en trop » aux dépenses énergétiques par rapport à ce qui serait jugé acceptable, au vu des revenus et du coût du logement de ces ménages (sorte d' « energy poverty gap » au plan national ou décliné par région).

➤ La précarité énergétique cachée (PEc)

Étendue de la précarité énergétique cachée

L'indicateur de précarité énergétique cachée (PEc) cherche à identifier les ménages dont les dépenses énergétiques sont jugées « anormalement » basses par rapport à leurs revenus disponibles. Ici aussi, seuls les cinq déciles de revenus équivalisés sont pris en considération.

Afin d'éviter de prendre en compte des ménages dont les faibles dépenses énergétiques sont justifiées et « normales », les ménages possédant un logement présentant de très bonnes performances énergétiques (particulièrement bien isolé ou équipé) ont été écartés.

Dans ce cas-ci, le seuil qui a permis de déterminer si les dépenses étaient « anormalement basses » a été calculé en tenant compte de la taille du ménage (nombre de personnes) et de la taille du logement.

Les résultats de l'étendue (nombre de ménages touchés) de la PEc sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 4 - Part des ménages touchés par la PEc en Belgique et dans les trois régions (2009-2013)

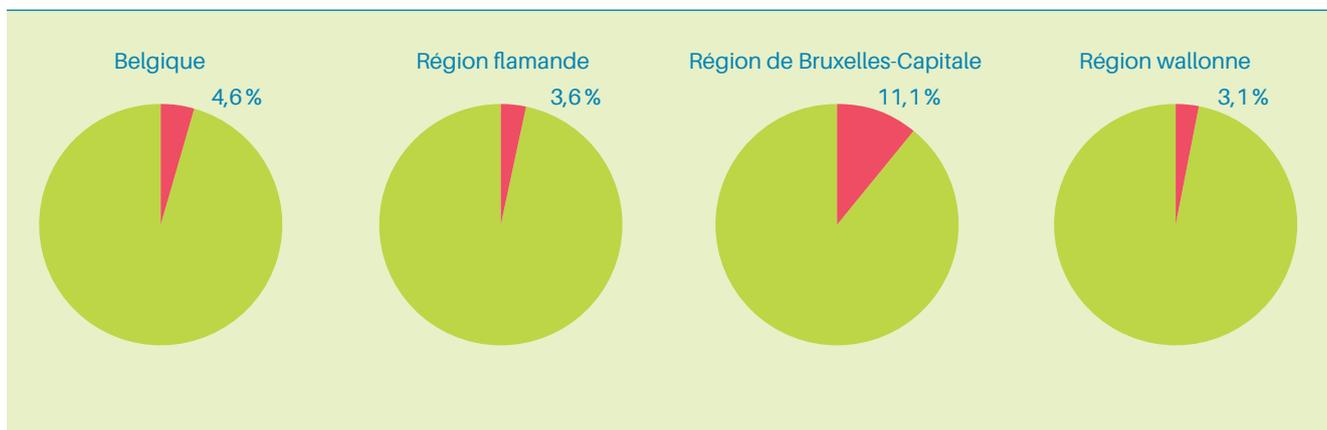
Part des ménages en PEc	2009	2010	2011	2013
Belgique	4,7%*	4,5%*	3,4%	4,6%
Région flamande			3,4%	3,6%
Région de Bruxelles-Capitale			7,3%	11,1%
Région wallonne			2,9%	3,1%

* calculés pour information étant donné que les renseignements permettant d'exclure les logements bien isolés/équipés n'étaient pas disponibles ces années-là. Ces chiffres ne sont donc pas directement comparables aux chiffres de 2011 et 2013.

La Région de Bruxelles-Capitale enregistre une proportion de ménages en PEc nettement plus élevée que dans les deux autres régions. Pourtant, les seuils de PEc sont calculés en tenant compte non seulement de la taille du ménage, mais également de la taille du logement.

Si l'on fait abstraction des régions, mais que l'on s'intéresse plutôt au degré d'urbanisation de l'endroit où les ménages vivent, l'on constate une proportion de ménages en PEc nettement plus forte (8,5 % en 2013) dans les zones densément peuplées comparé aux autres zones (2,7 % en 2013 pour les zones moyennement et faiblement peuplées).

Illustration 4 - Proportion de ménages touchés par la PEc en Belgique et dans les trois régions (2013)



Ce constat est à mettre en liaison non seulement avec l'analyse réalisée sur le lien entre précarité énergétique et logement, où l'on met en évidence que les locataires sont nettement surreprésentés dans la catégorie des ménages en PEc, mais également avec la typologie de ménages plus sensibles à la PEc, tels que les isolés et les familles monoparentales, largement surreprésentés dans les grands centres urbains.

Profondeur de la précarité énergétique cachée

La profondeur de la précarité énergétique cachée (PEc) permet de mesurer l'écart qui sépare les dépenses énergétiques des ménages identifiés comme étant en PEc de la valeur de référence (leur revenu disponible multiplié par le seuil de PEc). L'écart est donc mesuré en € et correspond à ce que les ménages en PEc dépensent « trop peu » par mois pour leurs factures d'énergie par rapport aux dépenses énergétiques jugées normales de ménages de taille équivalente et habitant un logement de taille similaire. La profondeur représente en quelque sorte le budget supplémentaire que les ménages en PEc devraient consacrer à leurs dépenses énergétiques pour atteindre un minimum « normal » par rapport à la population comparable (même taille de ménage, même taille de logement).

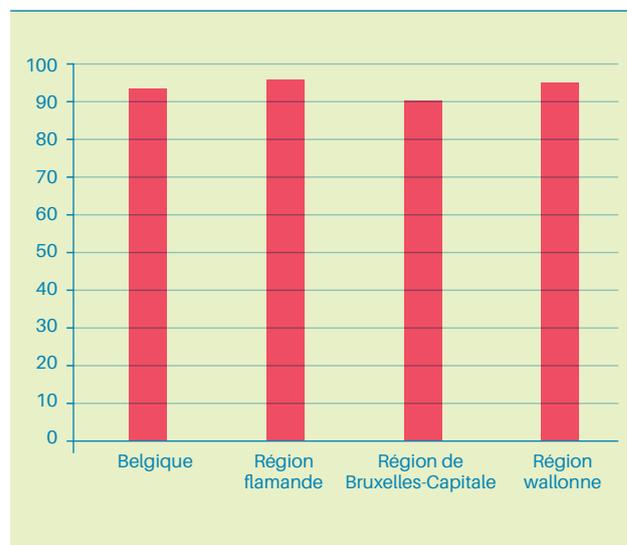
Tableau 5 - Profondeur de la PEc en Belgique et pour les trois régions

En €/mois	2013
Belgique	93,6
Région flamande	95,8
Région de Bruxelles-Capitale	90,3
Région wallonne	95,1

En 2013, la profondeur dépasse les 90 €/mois pour l'ensemble des régions du pays, mais est plus faible en Région de Bruxelles-Capitale que dans les deux autres régions.

Tant pour le pays que pour chacune des trois régions, la profondeur de la PEm est nettement plus faible que celle de la PEc, ce qui semble montrer que les ménages qui se restreignent le feraient de manière assez radicale.

Illustration 5 - Profondeur de la PEc en Belgique et pour les trois régions en €/mois (2013)



➤ La précarité énergétique ressentie (PEr)

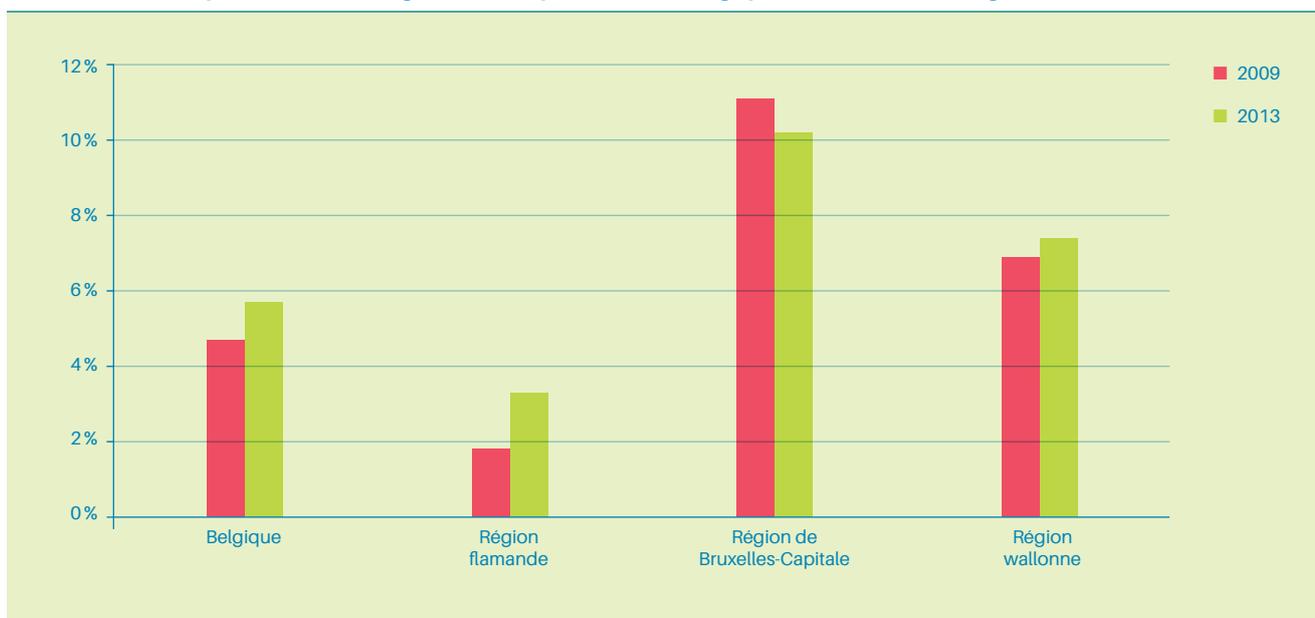
Cet indicateur reprend le nombre de ménages qui déclarent « avoir des difficultés financières pour se chauffer suffisamment ». Par souci de cohérence avec les deux autres indicateurs PEm et PEc, l'indicateur de précarité énergétique ressentie (PEr) ne reprend que les ménages des cinq premiers déciles de revenus équivalisés.

Tableau 6 - Part des ménages touchés par la PEr en Belgique et dans les trois régions (2009-2013)

Part des ménages en PEr	2009	2010	2011	2013
Belgique	4,7%	5,2%	6,0%	5,7%
Région flamande	1,8%	2,0%	2,7%	3,3%
Région de Bruxelles-Capitale	11,1%	12,7%	13,2%	10,2%
Région wallonne	6,9%	7,1%	8,3%	7,4%

L'élément le plus criant porte sur la nette croissance de l'indicateur entre 2009 et 2013 pour les Régions wallonne et flamande (nombre de ménages éprouvant des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'énergie passant respectivement de 1,8% à 3,3% en Région flamande et de 6,9% à 7,4% en Région wallonne), alors qu'il baisse légèrement en Région de Bruxelles-Capitale après avoir connu une certaine croissance jusqu'en 2011.

Illustration 6 - Proportion des ménages touchés par la PEr en Belgique et dans les trois régions

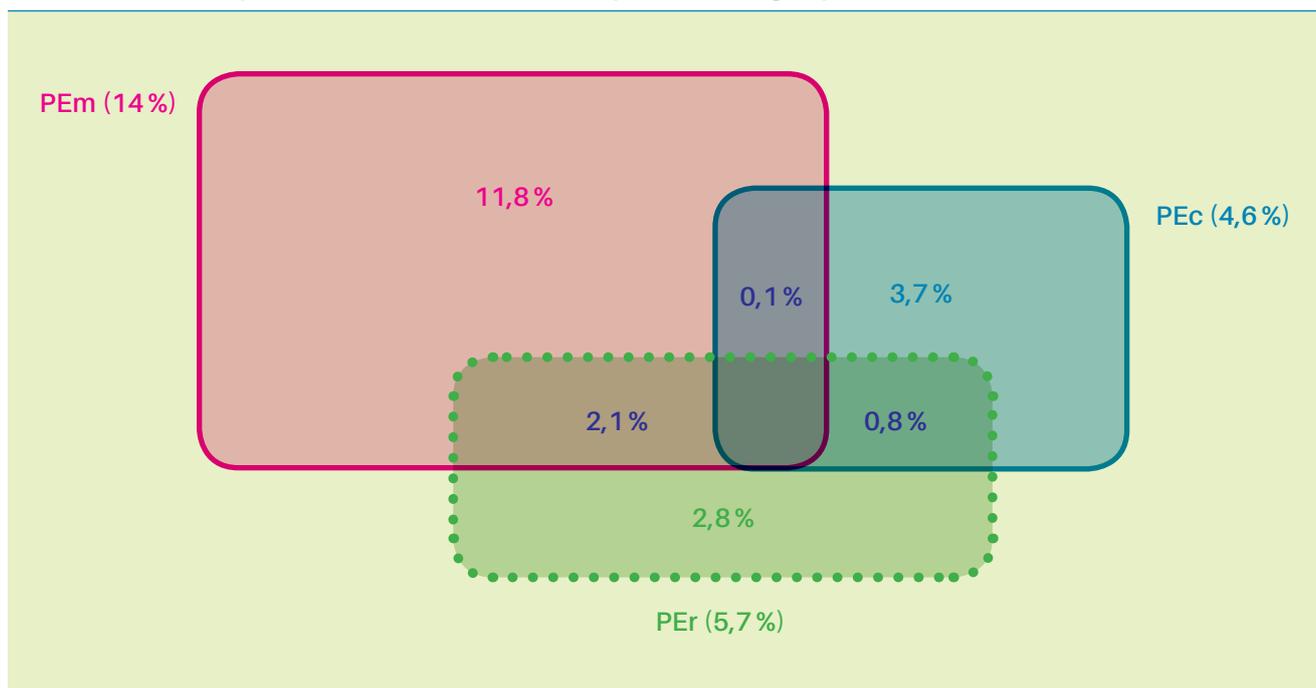


Des réalités différentes

Afin de vérifier si les trois indicateurs de précarité énergétique identifient chacun une situation particulière, une analyse a été réalisée pour connaître les éventuels recouvrements entre les catégories. Les résultats montrent qu'il existe peu de recouvrements, comme l'illustre le graphique suivant basé sur les résultats de 2013, sauf en ce qui concerne la PEm et la PEr pour lesquelles 2,1 % des ménages se retrouvent dans les deux catégories.

En tenant compte de ces recouvrements, c'est un total de **21,3 % de ménages belges** qui ont potentiellement été **touchés en 2013 par l'une ou l'autre forme de précarité énergétique**, dont **18,5 % par une forme « objectivée »** (PEm ou PEc) et seulement 2,8 % par une forme essentiellement « subjective » (PEr uniquement).

Illustration 7 - Recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique (2013)



Un lien entre précarité énergétique et pauvreté mais pas de doublon

➤ Précarité énergétique et risque de pauvreté

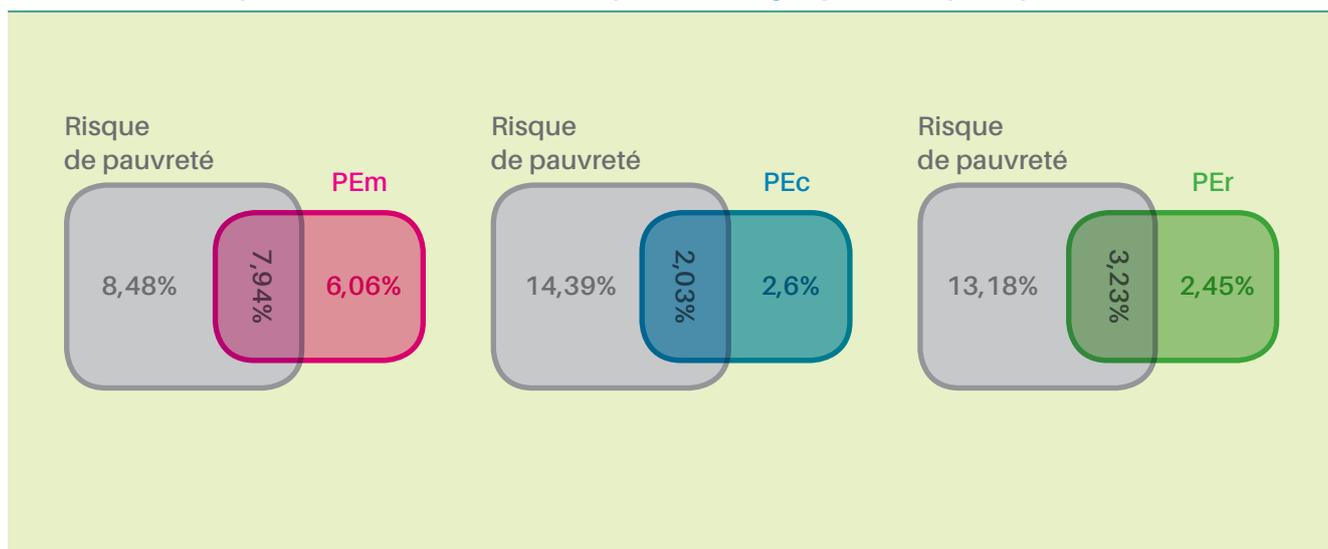
L'analyse du lien entre la précarité énergétique et le risque de pauvreté a été effectuée sur les données de 2013 en croisant les variables « est en précarité énergétique » (PEm, PEc et PEr) avec la variable de l'enquête SILC HX080 « est en risque de pauvreté »⁵. **Pour l'année 2013, 16,42 % des ménages ont été identifiés comme étant en risque de pauvreté** et, pour rappel, 14 % en PEm, 4,6 % en PEc et 5,7 % en PEr.

⁵ Le risque de pauvreté s'entend ici selon la définition européenne (revenus inférieurs à 60 % de la médiane des revenus de la population).

Les résultats montrent un lien net entre les deux variables « risque de pauvreté » et PEm puisque quelque 50 % des ménages en risque de pauvreté sont également en précarité énergétique. Néanmoins, plus de la moitié des ménages en risque de pauvreté ne sont pas identifiés comme étant en précarité énergétique mesurée (PEm), cachée (PEc) ou ressentie (PEr). Le lien entre risque de pauvreté et précarité énergétique est moindre pour la PEc et la PEr.

Par ailleurs, environ la moitié des ménages en précarité énergétique (PEm, PEc ou PEr) ne sont pas en risque de pauvreté.

Illustration 8 - Recouvrements entre les trois formes de précarité énergétique et le risque de pauvreté



Précarité énergétique et déciles de revenus équivalisés

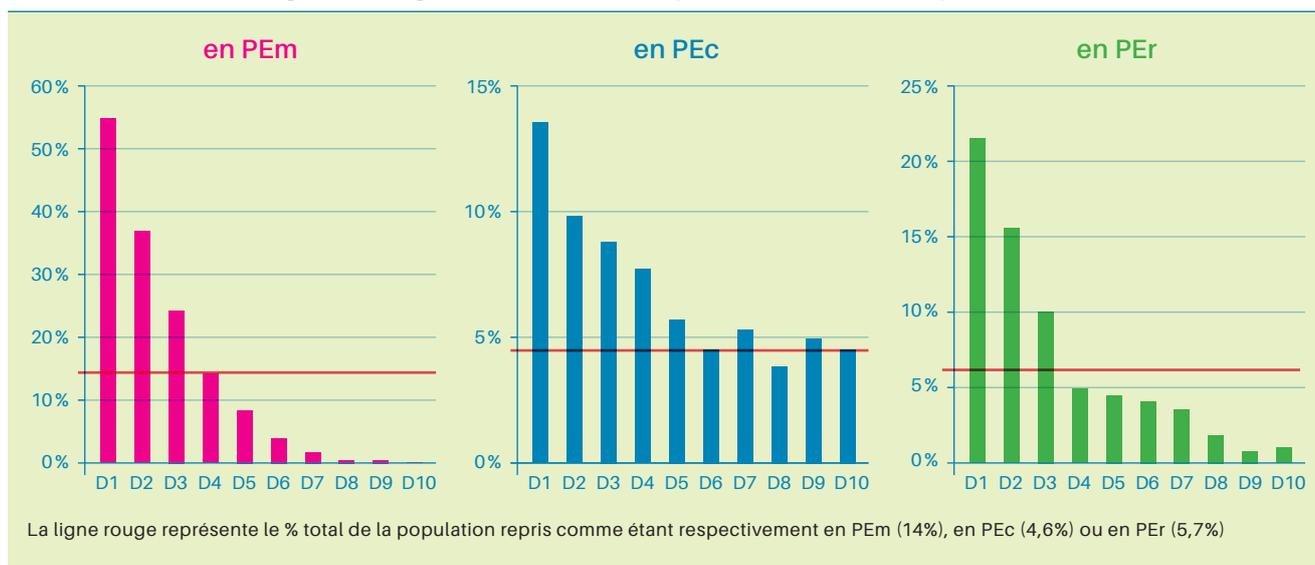
Équivaliser les revenus revient à tenir compte de la composition du ménage. En effet, un ménage de deux adultes et un enfant par exemple, qui a un revenu de même ampleur qu'un isolé, n'aura pas un pouvoir d'achat identique.

Les déciles permettent de subdiviser la population en 10 catégories de revenus. Le premier décile couvre les 10 % de ménages ayant les revenus les plus bas, tandis que le

décile n° 10 couvre les 10 % de ménages avec les revenus les plus élevés.

Nous avons travaillé avec les déciles de revenus équivalisés pour analyser le lien entre les revenus des ménages et le fait qu'ils soient reconnus comme étant en précarité énergétique.

Illustration 9 - Pourcentage de ménages en PEm, PEc ou PEr par décile de revenus équivalisés



Le graphique montre très clairement que les ménages les moins favorisés sont également ceux qui ont le plus de risques d'être en précarité énergétique, quelle que soit sa forme, même si pour chaque décile des situations de précarité énergétique et de non précarité énergétique coexistent.

Il montre également que les pourcentages des trois indicateurs de précarité énergétique seraient quelque peu plus élevés si l'on n'écartait pas les ménages des 5 déciles de revenus équivalisés les plus aisés (14,7% au lieu de 14% pour la PEm, 7% au lieu de 4,6% pour la PEc et 6,8% au lieu de 5,7% pour la PEr). Le constat vaut surtout pour la PEc qui serait pratiquement doublée, alors que dans la plupart des cas, la faible consommation des ménages les

plus aisés correspond davantage à une plus grande capacité d'investir dans les performances énergétiques de leur logement et de leurs équipements qu'à une réelle situation de restriction par rapport aux besoins élémentaires.

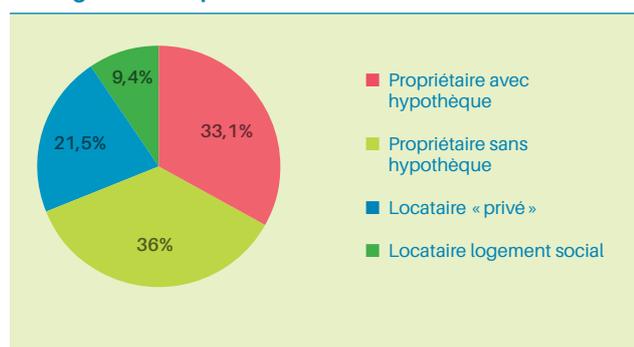
Il est certain toutefois que la volatilité des prix des énergies, que les fluctuations de consommation non prévisibles suite notamment aux aléas climatiques, etc., engendrent des difficultés de paiement des factures énergétiques, même parmi les ménages les plus favorisés (voir la PEr). Les ressources internes auxquelles ces ménages sont capables de recourir pour faire face à cette difficulté les empêchent de vivre cette situation de manière prolongée et de tomber en précarité énergétique de façon plus structurelle.

Lien avec le logement

Statut d'occupation

L'enquête EU-SILC 2013 comptabilisait environ 69 % de propriétaires, dont environ la moitié avec un crédit hypothécaire encore en cours, et 31 % de locataires, dont un peu moins du tiers avaient un logement social.

Illustration 10 - Statut d'occupation du logement des ménages de l'enquête EU-SILC 2013



Le statut de locataire constitue un net désavantage en matière de précarité énergétique. Les résultats de l'analyse du baromètre montrent en effet une nette surreprésentation de cette catégorie par rapport aux propriétaires en PEm et, surtout, en PEc et en PEr.

Tableau 7 - Part des ménages en précarité énergétique en fonction du statut d'occupation (2013)

Statut d'occupation	% en PEm	% en PEc	% en PEr
Propriétaire avec hypothèque	7,0%	1,4%	2,5%
Propriétaire sans hypothèque	15,4%	3,3%	3,2%
Total propriétaires	11,41%	2,4%	2,9%
Locataire « privé »	19,9%	8,4%	12,5%
Locataire logement social	19,4%	12,7%	10,8%
Total locataires	19,77%	9,7%	12,0%
TOTAL	14,0%	4,6%	5,7%

Le résultat surprenant montrant plus de précarité énergétique chez les ménages sans hypothèque que chez les ménages avec hypothèque devra être analysé. Une explication potentielle serait la surreprésentation des ménages isolés, composés d'un senior, dans cette catégorie de propriétaires. Or, comme le montre notre analyse pages 16 et 17, les ménages isolés et les ménages comportant un senior sont très largement surreprésentés dans les deux formes « objectivées » de précarité énergétique (PEm et PEc).

Poids du coût du logement

Le coût du logement (loyer, emprunt hypothécaire, etc.) a une influence majeure sur la détermination des indicateurs PEm et PEc puisqu'il fait partie du calcul du seuil d'acceptabilité des dépenses énergétiques (cf. le dénominateur reprend le revenu après déduction du coût du logement).

Sur ce point, les centres urbains - et en particulier la Région de Bruxelles-Capitale - présentent une situation particulière puisque la pression immobilière se traduit dans leur cas par des coûts de logement nettement plus élevés que dans le reste du pays/ de la région, comme l'illustre le graphique ci-contre, basé sur les données de l'enquête SILC.

Depuis 2009, l'ensemble des médianes ont évolué à la hausse, en allant d'environ +6 % en Région de Bruxelles-Capitale, alors que le niveau était déjà très élevé, à +15,5 % en Région wallonne, en passant par +11,4 % en Région flamande et +13,1 % en évolution globale dans le pays.

Par comparaison, le prix des biens et services s'est accru d'environ 10 % entre 2009 et 2013, passant d'un indice de 111,26 à un indice de 122,40.⁶

⁶ SPF Économie

Illustration 11 - Évolution du coût médian du logement en Belgique et dans les trois régions (2009 - 2013)



En revanche, entre 2010 et 2013, les loyers ont enregistré une légère tendance à la baisse (-3,32 % globalement en Belgique). L'évolution est toutefois plus marquée en Région flamande (-4,54 %) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (-2,13 %), tandis que la Région wallonne a enregistré une légère hausse (+ 1,1 %), même si son niveau de loyers reste globalement le plus faible du pays.⁷

Les revenus équivalisés de l'enquête SILC ont progressé globalement de 7 % entre 2009 et 2013, mais de manière assez inégale. En effet, les déciles inférieurs ont connu une croissance inférieure à 7 % (surtout le premier décile), alors que les déciles supérieurs ont connu une croissance supérieure à 7 %.

⁷ http://www.immoweb.be/nl/te-huur/artikel/evolutie-van-de-huurprijzen.htm?mycurrent_section=rent&artid=4087

Il est certain qu'un coût de logement élevé laisse un revenu disponible (après déduction du coût du logement) moindre à niveau de revenus inchangé. Si l'évolution de ce coût est supérieure à l'évolution des revenus, le solde disponible pour couvrir les besoins de base des ménages, y compris l'énergie, se réduit également. Si par ailleurs, les factures énergétiques augmentent également, soit à cause de tarifs plus élevés, soit d'un hiver plus rude, etc., la pression et la concurrence augmentent entre la satisfaction des différents besoins élémentaires des ménages et des dépenses y afférentes.

Pour limiter quelque peu l'impact trop prépondérant du coût du logement dans la détermination des indicateurs de précarité énergétique, le coût du logement a été plafonné. Le calcul des indicateurs sans ce plafond mettra en lumière l'impact spécifique des zones à forte pression immobilière sur la précarité énergétique. La différence entre les indicateurs du coût du logement calculés avec et sans plafond montre l'ampleur du phénomène de la précarité énergétique, qui dépendrait plus particulièrement d'une politique éventuelle de lutte contre l'emballement des prix de l'immobilier et des loyers en particulier.

Des typologies de ménages plus touchées que d'autres

➤ Les ménages isolés et monoparentaux

Le fait de dépendre d'un seul revenu potentiel est clairement un facteur d'accroissement du risque de précarité énergétique. **Les ménages isolés (environ 30 % des ménages) et les familles monoparentales (environ 4,5 % des ménages) sont donc nettement plus touchés que les autres types de ménages. Ces deux catégories de ménages comportent globalement plus de femmes**

seules que d'hommes (les ménages isolés sont composés à 53,8 % de femmes et les familles monoparentales sont assumées à 85,4 % par des femmes).

Les résultats de l'enquête SILC 2013 montrent d'ailleurs une nette surreprésentation de ces ménages dans les trois formes de précarité énergétique. Les hommes à la tête d'une famille monoparentale semblent éprouver plus de difficultés que les femmes, contrairement à ce qui se passe au niveau des ménages isolés.

Tableau 8 - Part des ménages isolés et monoparentaux en précarité énergétique (2013)

Catégories de ménages	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEm	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEc	Pourcentage de ménages de la catégorie en PER
Familles monoparentales	26,87 %	7,25 %	9,43 %
Femmes (85,4 %)	82,09 %	83,33 %	79,49 %
Hommes (14,6 %)	17,91 %	16,67 %	20,51 %
Isolés	23,84 %	6,41 %	13,88 %
Femmes (53,8 %)	63,10 %	57,35 %	55,93 %
Hommes (46,2 %)	36,90 %	42,65 %	44,07 %
Total des ménages	14,04 %	4,6 %	5,7 %

➤ Les plus âgés isolés

La présence de seniors ne semble pas avoir d'influence majeure sur le risque de précarité énergétique, si ce n'est lorsque ce senior vit seul. La conjonction de ces deux

aspects, ménage isolé et senior, confère une fragilité particulière à ce type de ménage face aux deux formes « objectives » de précarité énergétique, à savoir la PEm et la PEc.

Tableau 9 - Part des ménages avec seniors en précarité énergétique (2013)

Catégories de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEm	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEc	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEr
Ménages sans 65+	4.409 (71,6%)	11,1%	4,1%	6,1%
Ménages avec un 65+	1.078 (17,5%)	26,6%	7,1%	6,6%
Ménages avec au moins deux 65+	672 (10,9%)	12,5%	4,0%	1,6%
Total des ménages	6.159	14,0%	4,6%	5,7%

➤ Revenus du travail et précarité énergétique

Les ménages sans revenus du travail sont nettement plus à risque face à la précarité énergétique que les autres ménages. Toutefois, il est interpellant de constater que même avec un ou deux revenus du travail, les ménages ne sont pas totalement à l'abri.

Ainsi, près de 9 % des ménages avec un revenu du travail sont en précarité énergétique mesurée (PEm) et plus de 4 % se retrouvent dans les autres formes de précarité énergétique (PEc et PEr).

Par ailleurs, même si le pourcentage est faible (moins de 2 %), il existe des ménages en précarité énergétique mesurée qui ont pourtant deux revenus du travail.

Tableau 10 - Part des ménages en précarité énergétique en fonction du nombre de revenus du travail dans le ménage (2013)

Catégories de ménages	Nombre de ménages	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEm	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEc	Pourcentage de ménages de la catégorie en PEr
Aucun revenu du travail	2.615 (42,5%)	25,9%	7,7%	9,9%
Un revenu du travail	1.722 (28,0%)	8,9%	4,2%	4,3%
Au moins 2 revenus du travail	1.822 (29,6%)	1,8%	0,7%	0,9%
Total des ménages	6.159	14,0%	4,6%	5,7%

Colophon

Titre Baromètre de la précarité énergétique (2009-2013)
Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel
Barometer Energiearmoede (2009-2013)
Une édition de la Fondation Roi Baudouin
Rue Brederode 21
1000 Bruxelles

Auteurs Bart Delbeke, Universiteit Antwerpen
Sandrine Meyer, Université libre de Bruxelles

Coordination Françoise Pissart, Directrice
pour la Fondation Pascale Taminiaux, Responsable de projet
Roi Baudouin Nathalie Troupée, Assistante

Conception graphique Kaligram

Mise en page Kaligram

Print on demand Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté
Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be
Une version imprimée de cette publication électronique peut être commandée
(gratuitement) sur notre site www.kbs-frb.be

Cette publication peut être commandée ou téléchargée (gratuitement) sur le site
www.kbs-frb.be

Dépôt légal D/2848/2015/2

Numéro de commande 3381

Novembre 2015

Avec le soutien de la Loterie Nationale